



Jours fériés fixes et récupération

Par **dominouche**, le **17/04/2013** à **09:39**

Bonjour,rrrrrrNous sommes en désaccord avec notre employeur (grande surface de bricolage) sur les jours fériés.rrrrrrLes jours fériés (1 Avril, 9Mai, 20Mai) sont travaillés le matin par 1/3 des salariés et payés en heures supplémentaires, les autres salariés sont en jours fériés chômés et payés.rrnPour les salariés en congé payé, ce jour férié est compté en congé et non en férié.rrrrrrPour les jours fériés fixes, jeudi et lundi, ces jours fériés ne sont récupérables que pour une demi journée.rrrrrr Étant donné que les 2/3 des salariés sont en jours fériés chômés, nous pensons que ces jours fériés ne devraient pas être comptés en congé et que les jours fixes devraient être récupérés en totalité.rrnQu'en pensez vous ?